OO/HO

#### **BURKINA FASO**

Unité - Progrès - Justice

DECRET N° 2009-<u>896</u>/PRES promulguant la loi n° 056-2009/AN du 08 décembre 2009 portant ratification de l'ordonnance n° 2009-017/PRES du 31 juillet 2009 portant autorisation de ratification de l'Accord de don n° H 508 BF conclu le 29 juin 2009 à Ouagadougou entre le Burkina Faso et l'Association internationale de développement (IDA) pour le financement du neuvième crédit d'appui de réduction de la pauvreté (CASRP-9).

### LE PRESIDENT DU FASO, PRESIDENT DU CONSEIL DES MINISTRES,

VU la Constitution;

VU la lettre n° 2009-091/AN/PRES/SG/DGSL/DSC du 21 décembre 2009 du Président de l'Assemblée nationale transmettant pour promulgation la loi n° 056-2009/AN du 08 décembre 2009 portant ratification de l'ordonnance n° 2009-017/PRES du 31 juillet 2009 portant autorisation de ratification de l'Accord de don n° H 508 BF conclu le 29 juin 2009 à Ouagadougou entre le Burkina Faso et l'Association internationale de développement (IDA) pour le financement du neuvième crédit d'appui de réduction de la pauvreté (CASRP-9) :

### DECRETE

**ARTICLE 1**:

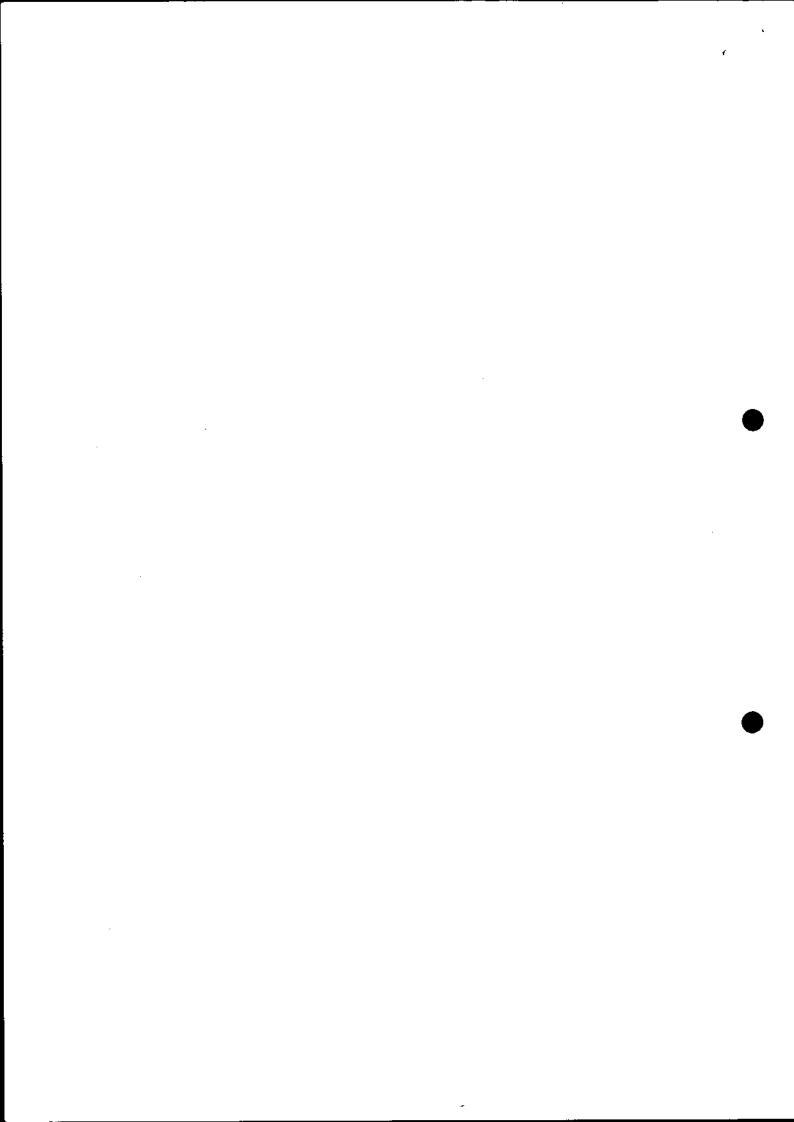
Est promulguée la loi n° 056-2009/AN du 08 décembre 2009 portant ratification de l'ordonnance n° 2009-017/PRES du 31 juillet 2009 portant autorisation de ratification de l'Accord de don n° H 508 BF conclu le 29 juin 2009 à Ouagadougou entre le Burkina Faso et l'Association internationale de développement (IDA) pour le financement du neuvième crédit d'appui de réduction de la pauvreté (CASRP-9).

ARTICLE 2:

Le présent décret sera publié au Journal Officiel du Faso.

Ouagadougou, le 31 décembre 2009

Blaise COMPAORE



### **BURKINA FASO**

## IVE REPUBLIQUE

**UNITE-PROGRES-JUSTICE** 

**QUATRIEME LEGISLATURE** 

ASSEMBLEE NATIONALE

# LOI N°<u>056-2009</u>/AN

PORTANT RATIFICATION DE L'ORDONNANCE N°2009-017/PRES DU 31 JUILLET 2009 PORTANT AUTORISATION DE RATIFICATION DE L'ACCORD DE DON N° H 508-BF CONCLU LE 29 JUIN 2009 A OUAGADOUGOU ENTRE LE BURKINA FASO ET L'ASSOCIATION INTERNATIONALE DE DEVELOPPEMENT (IDA) POUR LE FINANCEMENT DU NEUVIEME CREDIT D'APPUI DE REDUCTION DE LA PAUVRETE (CASRP 9).

#### L'ASSEMBLEE NATIONALE

Vu la Constitution ;

Vu la résolution n° 001-2007/AN du 04 juin 2007, portant validation du mandat des députés ;

Vu la loi n° 063-2008/AN du 16 décembre 2008 portant habilitation du gouvernement à autoriser par voie d'ordonnance la ratification des accords de financement conclus entre le Burkina Faso et les partenaires techniques et financiers ;

a délibéré en sa séance du 08 décembre 2009 et adopté la loi dont la teneur suit :

#### Article 1:

Est ratifiée l'ordonnance n°2009-017/PRES du 31 juillet 2009 portant autorisation de ratification de l'Accord de don n° H 508-BF conclu le 29 juin 2009 à Ouagadougou entre le Burkina Faso et l'Association internationale de développement (IDA) pour le financement du neuvième Crédit d'appui de réduction de la pauvreté (CASRP 9).

### Article 2:

La présente loi sera exécutée comme loi de l'Etat.

Ainsi fait et délibéré en séance publique à Ouagadougou, le 08 décembre 2009.

de l'Assem

Le Secrétaire de séance

Naba DIANE /KAMBIRE